

OFFRE D'EMPLOI



Là où le passé inspire l'avenir

INSPECTEUR AU SERVICE DE L'URBANISME

Nichée au bord de la rivière Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu offre un milieu de vie paisible et dynamique. Reconnue pour sa communauté tissée serrée et la qualité de ses services, **elle place l'humain au cœur de ses actions.**

Municipalité à échelle humaine, elle mise sur la collaboration et la proximité.

Travailler ici, c'est faire une réelle différence dans la vie des citoyens.

L'inspecteur est chargé d'appliquer la réglementation municipale en urbanisme, d'analyser les demandes et d'émettre les permis, tout en assurant les inspections, le suivi des travaux ainsi que la gestion des plaintes et des infractions. Il agit également comme personne-ressource auprès des citoyens et veille à la conformité des projets sur l'ensemble du territoire.

STATUT D'ENGAGEMENT

Poste syndiqué, permanent à temps plein

LIEU DE TRAVAIL

300, chemin des Patriotes

HORAIRE DE TRAVAIL

Lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h

Poste à 35h/semaine

ÉCHELLE SALARIALE

32,83 \$ (échelon 1) à 38,53 \$ (échelon 4)

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Relevant directement du responsable de l'urbanisme, l'inspecteur a comme principales tâches, sans s'y limiter, de :

- Agit à titre d'inspecteur en bâtiment et voit à l'application de la réglementation municipale, et ce, principalement en matière d'urbanisme (zonage, permis et certificats, construction, lotissement, PIIA, nuisances, etc.);
- Reçoit les demandes d'informations, analyse les projets et émet les permis de construction et les certificats d'autorisation de tous genres;
- Effectue les inspections sur le territoire en lien avec les plaintes ainsi que les suivis des travaux à la suite des permis de construction émis pour tous types d'usages.
- Agit à titre d'officier responsable quant à l'application et au respect de la réglementation municipale en vigueur concernant les chiens, les nuisances, la paix et le bon ordre;
- Vérifie la conformité des projets soumis aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur et fait les inspections et suivis qui s'y rattachent;

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS (suite)

- Avise les propriétaires qui enfreignent les dispositions des règlements municipaux ou régionaux en vigueur en matière d'urbanisme et prend les procédures appropriées (arrêt de travaux, avis et constats d'infraction, etc.);
- Émet les constats d'infraction, sous l'autorité du chef de Service;
- Reçoit, étudie et fait la gestion des différentes plaintes et tente de les régler selon les pouvoirs qui lui sont conférés.



Banques de maladies et de vacances avantageuses



Assurances collectives



Régime de retraite enregistré



Politique de télétravail

Les avantages sociaux relatifs à ce poste sont déterminés par la convention collective des employés cols blancs de la Municipalité.

QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme d'études universitaires ou collégial en urbanisme, en aménagement du territoire, ou toute autre formation pertinente en lien avec l'emploi ;
- Deux années d'expérience pertinente;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide et d'une automobile pouvant être utilisée dans l'exercice de ses fonctions.

HABILETÉS

- Bonne connaissance des procédures et des lois reliées à l'urbanisme, notamment la LPTAA;
- Bonne connaissance des logiciels usuels de la série Microsoft ;
- La connaissance du logiciel AccèsCité - Territoire sera considérée comme un atout.



POSTULE MAINTENANT !

Les personnes intéressées par ce défi sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de la direction générale avec la mention « Inspecteur au service de l'urbanisme » par courriel au dg@st-mathias.org avant le 24 avril 2026.

Nous remercions tous les candidats et candidates pour leur intérêt. Nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

Veuillez noter que le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.